

Conforter son projet avec le financement participatif

Le financement citoyen de projets EnR a le vent en poupe. Une dizaine de centrales hydrauliques en ont déjà bénéficié en France. Les enjeux : assurer l'intégration territoriale et sociale des centrales, sécuriser le montage des projets et bénéficier d'un bonus sur les tarifs d'achat. Par Bruno Mortgat, correspondant à Lyon.

Pourquoi recourir à l'investissement participatif ou citoyen pour financer un projet de centrale micro-hydraulique ?

Plusieurs raisons peuvent justifier un tel recours. Celui-ci viendra tout d'abord utilement compléter une insuffisance d'apports ou leur réduction volontaire en vue de les mobiliser pour d'autres projets, et permettra d'accéder à un prêt bancaire pour boucler le financement.

Partager les retombées économiques avec les collectivités et citoyens concernés est aussi un moyen d'emporter leur adhésion et pourra faciliter certaines démarches administratives, voire l'acceptabilité globale du projet. Des oppositions peuvent en effet exister dans le cas de la petite hydroélectricité. *"Dans de tels cas, les personnes favorables aux projets manquent d'espaces d'expression. Le financement participatif permet de les fédérer et de rééquilibrer le rapport de force du débat"*, estime Julien Hostache, directeur général d'Enerfip.

Enfin, les entreprises lauréates d'un appel d'offres de la CRE pourront désormais bénéficier d'une prime de 1 à 3 € / MWh sur le tarif de vente de l'électricité si leur projet prévoit un financement par ce biais.

Quels sont les trois types de financement citoyen ?

- 1- Le financement participatif est réalisé via une plateforme spécialisée qui collecte auprès de citoyens des fonds destinés à financer un projet précis. Cet apport reste généralement très minoritaire et l'investisseur ne prend pas part à la gouvernance du projet.
- 2- Avec l'investissement citoyen, l'investisseur s'associe à un projet ancré dans son territoire, soit directement par achat de parts d'une coopérative majoritaire dans le projet, comme Ercisol, soit indirectement par l'intermédiaire d'un outil d'investissement comme Énergie Partagée.
- 3- Formule intermédiaire, l'investissement participatif, proposé par Tudigo : l'investisseur devient actionnaire du projet pour une durée déterminée, au terme de laquelle le porteur de projet s'engage à racheter ses actions.

À quels organismes s'adresser ?

Il existe des plateformes de financement participatif spécialisées dans les EnR (Enerfip, Lumo, Lendosphère...) et d'autres plus généralistes (Tudigo, Wiseed, Solylend...). Agréées par l'Autorité des marchés financiers (AMF), elles

Tableau 1 :
Quatre centrales réalisées grâce au financement citoyen

Projet	Porteur de projet	Année de financement	Collecte des fonds	Type de financement	Montant financé
Moulin de Païcherou (Aude)	Énergies de la Cité	2019	Enerfip	Prêt obligataire	100 000 € (budget total : 3,6 M€)
Centrale de la Meije (Hautes-Alpes)	UNITe	2017	Lumo	Prêt obligataire	500 000 € (budget total : 11 M€)
Hydro Epinal (Vosges)	Ercisol	2017	Énergie Partagée / Ercisol	Actions d'Énergie Partagée / Actions d'Ercisol + Actions d'Hydro Epinal (filiale d'Ercisol)	Énergie Partagée : 100 000 € Ercisol : 180 000 € (budget total : 1,3 M€)
Moulin de Mourlasse (Ariège)	CEM	2015	Tudigo	En actions pour une durée de 7 ans	1 000 000 € (budget total : 3,7 M€)



▲ La centrale CEM du Moulin de Mourlasse (Ariège), financée par investissement en actions en 2015 par le biais de Tudigo, est celle qui a réussi la plus importante collecte de fonds, avec 1 M€. Photo : Tudigo/CEM

▲ La centrale UNITe de la Meije (Hautes-Alpes) est à ce jour le seul nouveau site hydroélectrique à avoir bénéficié d'un financement citoyen (500 000 € de prêt obligataire, collectés en 2017 par Lumo). Photo : Lumo

peuvent lever des fonds auprès du public.

Du côté de l'investissement citoyen, Énergie Partagée, également agréé par l'AMF, a pour but d'investir dans des projets d'énergie renouvelable à travers toute la France en venant compléter les fonds des coopératives citoyennes qui se constituent localement pour financer et porter des projets de centrales EnR. Ercisol, lauréat du 1^{er} prix de la finance solidaire éthique en 2018, a ainsi rénové

4 centrales micro-hydrauliques, avec ou sans l'appui du fonds d'investissement.

Quels montants peuvent être financés ?

La réglementation qui régit les plateformes limite chaque collecte de fonds à 2,5 M€. Habituellement, ces dernières complètent les fonds propres du porteur de projet de façon à ce qu'ils représentent 20 % du budget total. Tudigo est



Le Moulin de Courteron (Aube) a été équipé en 2017 de trois vis d'Archimède pour une puissance totale de 135 kW, grâce à une collecte par Lumo de 350 000 € en obligations. Photo : Lumo

toutefois monté jusqu'à 27 % en actions pour son projet ariégeois (voir plus bas). En investissement citoyen, Énergie Partagée indique des montants de 100 à 300 k€ représentant entre 10 et 30 % des parts pour assurer la maîtrise citoyenne du projet.

Quels projets financer : neuf ou rénovation ?

La plupart des projets financés par financement participatif sont des rénovations ou des réaménagements de seuils existants. "L'aspect patrimonial de la rénovation est très bien perçu par le public, mais sur le plan économique, cela vient s'ajouter au coût de l'installation, d'où une rentabilité moindre", indique Olivier Houdaille, DG de Lumo. Ce choix est délibéré pour Ercisol : "Inutile de construire de nouveaux barrages : il en existe déjà plusieurs milliers. Nous investissons uniquement sur des sites existants", affirme Bernard Lachambre, responsable des projets hydrauliques. Seule exception à ce jour, la nouvelle centrale de La Meije, financée par Lumo.

À quelle partie du financement sont destinés les fonds ?

Les fonds collectés par les plateformes vont généralement participer à la dette du projet. "Nous substituer à la dette bancaire n'a pas d'intérêt, car les taux d'intérêts sont bas : 2,5 % sur 20 ans, souligne Julien Hostache. Nous allégeons au contraire la charge en fonds propres du porteur de projet par un prêt obligataire". "Avec une durée de prêt plus courte et de moindres exigences en termes de garanties que dans le cas d'un prêt bancaire, il est possible de dégager un

rendement un peu supérieur, et de proposer des taux de 4 à 5 % aux investisseurs", ajoute Olivier Houdaille.

Dans le cas du Moulin de Mourlasse, "la CEM a obtenu l'autorisation d'exploiter à un moment où elle manquait de fonds propres. Tudigo lui a apporté 99 % de fonds propres, ce qui lui a permis d'obtenir un prêt bancaire de 2,7 M€, indique Chloé Torrente, pour Tudigo. Pour sa part, Énergie Partagée finance uniquement les fonds propres de façon à partager la gouvernance avec les porteurs de projets.

Quelles exigences pour les porteurs de projets ?

Pour être retenu, le projet doit être solide sur les plans technique et financier pour limiter le risque porté par les investisseurs citoyens. "Un bon dossier est d'abord financé par une banque qui s'engage sur le long terme", souligne Lumo. "Nous regardons d'abord l'aspect financier du projet, s'il est viable et rentable, si les autorisations ont bien été obtenues, de même que le contrat avec EDF, nous vérifions aussi l'historique de la société, sa solidité et son expérience sur des projets comparables. Les porteurs de projet ont intérêt à ne s'adresser à nous que lorsque leur projet est mûr", confirme Tudigo.

En fonction des organismes, des exigences éthiques peuvent s'ajouter ; les porteurs de projets qui ne verraient le financement participatif que comme un moyen d'acheter la paix sociale sont indésirables pour Enerfip. Énergie Partagée vérifie en priorité si le projet est citoyen et respecte sa charte : démocratie dans les prises de décision de la société de projet, transparence totale des comptes, exigence écologique, ancrage local et absence de visées spéculatives. ■

MÉMO POUR LE CITOYEN INVESTISSEUR

Pourquoi choisir une centrale hydroélectrique plutôt qu'un autre projet participatif ?

- L'investissement est sûr : technologies matures, tarifs de vente de l'électricité connus sur 15 ou 20 ans.
- L'investissement a du sens : restauration d'un patrimoine historique, accélération de la transition énergétique, impacts environnementaux moindre qu'avec l'éolien ou le solaire.

Combien cela rapporte-t-il ?

- Prêts obligataires rémunérés de 4,5 à 6 % brut par an, sur 1 à 9 ans, selon les projets et les plateformes.
- Rendement d'action de 7 % par an sur 7 ans proposé par Tudigo.

- Objectif de valorisation des actions de 4 % par an à horizon de 10 à 12 ans chez Énergie Partagée et Ercisol.

Quels sont les risques ?

- Risques faibles qui se limitent aux retards de réalisation, aux sécheresses prolongées ou aux bouleversements politiques qui peuvent limiter les revenus ou remettre en cause les conditions du projet.
- Risques d'exploitation ou de catastrophes naturelles couverts par les assurances.
- En investissement citoyen, le risque et le rendement sont mutualisés sur l'ensemble des projets soutenus par la coopérative ou le fonds.



Bernard Bonnefond

ALTERNATEUR BASSE VITESSE



Conception
Fabrication
Maintenance
Réparation
Rénovation

Aimants permanents - Pôles bobinés

idier.bernard@bernardbonnefond.com
www.bernardbonnefond.com

100 KVA à 15 MVA
15 à 500 tr/mn

Différents montages possibles



Vertical Horizontal

Incliné Bulbe